



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique de la defense

Question écrite n° 1248

Texte de la question

M. Jean-Claude Bureau demande a M. le ministre d'Etat, ministre de la defense, de lui preciser les objectifs de la cooperation franco-suedoise dans la realisation du programme Bonus Obg, correspondant a la production d'un missile anti-char.

Texte de la réponse

La France et la Suede, qui ont entrepris recemment de renforcer leur cooperation en matiere d'equipement des forces armees, ont signe, le 7 mars 1993, un memoire d'entente sur le developpement en commun et la production eventuelle d'un projectile d'artillerie de 155 millimetres antichar a effet dirige afin d'ameliorer l'efficacite de l'artillerie de campagne contre les cibles blindees. Cette operation qui s'appuie sur les travaux deja realises en France et en Suede sur les missiles a effets diriges, permettra de faire le meilleur usage des capacites industrielles de chacun des deux pays, d'eviter les duplications de travaux et d'obtenir les meilleurs resultats du point de vue cout-efficacite. La signature du memoire est intervenue a l'issue d'un examen comparatif par le ministere de la defense francais qui avait mis en competition deux offres, l'une franco-suedoise (Bofors, Giat Industries et Intertechnique) reposant sur le concept Bonus, l'autre franco-allemande (Diehl, Rheinmetall et Thomson-Brandt Armements) utilisant le concept Aced, derive en partie de la munition Smart developpee par l'industrie allemande sous contrat des services officiels allemands. Aucun des industriels francais concerne par ces offres n'est « missilier ». Toutefois, l'accord general de cooperation et le memoire d'entente particulier portant sur Bonus signes par la France et la Suede renforcent les perspectives de cooperation avec ce pays autour du missile air-air Mica developpe par Matra Defense.

Données clés

Auteur : [M. Bureau Jean-Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1248

Rubrique : Defense nationale

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 1993, page 1419

Réponse publiée le : 27 septembre 1993, page 3199